

2 - Doubs

Allaine - Allan - DO_02_01

FRDR11813 ruisseau la feschotte

Cours d'eau

MEFM

Etat écologique : Moyen **Objectif :** bon potentiel 2021

Motivations en cas de recours aux dérogations :

FT

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation : pesticides, substances dangereuses, matières organiques et oxydables

Etat chimique sans ubiquiste : Bon **Objectif :** 2015

Etat chimique avec ubiquiste : Mauvais **Objectif :** 2027

Motivations en cas de recours aux dérogations :

FT

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation : Benzo(a)pyrene / Benzo(g,h,i)perylène + Indeno(1,2,3-cd)pyrène / Benzofluoranthènes

Commentaire

Mesures pour atteindre les objectifs de bon état

Pression à traiter : **Pollution diffuse par les pesticides**

COL0201 Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives

Pression à traiter : **Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)**

DEC0201 Gérer les déchets de la collecte à l'élimination

IND0101 Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'industrie et de l'artisanat

IND0201 Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)

IND0301 Mettre en place une technologie propre visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)

IND0901 Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur

Pression à traiter : **Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances**

ASS0301 Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations >= 2000 EH)

Mesures spécifiques du registre des zones protégées

Directive concernée **Protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole**

AGR0201 Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates

AGR0301 Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates

AGR0803 Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de la Directive nitrates